

DEPARTEMENT
DU VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

VILLE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

☎ 01. 34.50.47.00
Fax 01.34.50.47.50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2022

D.C.M. : 2022 – 194 – Redevance mensuelle des logements du parc privé de la commune.

L'an deux mille vingt-deux le 8 décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CORMEILLES-EN-PARISIS se sont réunis, dans la salle du Conseil Municipal – 3 avenue Maurice Berteaux, sur la convocation, qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 2 décembre 2022, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. BOEDEC, Maire,
Mme LANASPRES, MM. AH-YU, JAY, Mme RODRIGUEZ, M. GUIBOREL, Mme OTTOBRINI,
MM. MEANCE, THIERRY, Adjoint au Maire.
Mme BACHELIER, MM. FAUCONNIER, JOLY, Conseillers Municipaux Délégués.
M. TORRES-MARIN, Mme OIKNINE, M. ROCA, Mme REMY LOUISON, M. DEVILLERS, Mme SAND, MM. LARMURIER, CAILLON, Mmes HEBRI EL OMAMI, BRUCIAFERI, M. JALLU, Mmes BUISSON, , COTIN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme TEIXEIRA, Adjointe au Maire par Mme LANASPRES, Adjointe au Maire
Mme MENNAD, Conseillère Municipale par M. BOËDEC, Maire
Mme LACROIX, Conseillère Municipale par M. JAY, Adjoint au Maire
Mme LEHUJEUR, Conseillère Municipale par M. FAUCONNIER, Conseiller Municipal Délégué.
Mme FARIA, Conseillère Municipale par Mme RODRIGUEZ, Adjointe au Maire
Mme MEYERS, Conseillère Municipale par M. JALLU, Conseiller Municipal.
M. RAILLON, Conseiller Municipal, par M. MEANCE, Adjoint au Maire

ABSENTS EXCUSES

M. CHANTEMARGUE, Conseiller Municipal
M. SOARES DE SOUSA COELHO, Conseiller Municipal.

ABSENTE NON EXCUSEE ET SANS POUVOIR

Mme ROUX, Conseillère Municipale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2012-894 du 20 juillet 2012 sur l'encadrement de l'évolution des loyers dans le cadre d'une nouvelle location ou d'un renouvellement de bail,
Considérant qu'il convient de fixer le montant d'occupation du domaine public lorsque celui-ci fait l'objet d'une mise à disposition,
Considérant qu'afin de pouvoir procéder à l'attribution des logements dont dispose la commune, le conseil municipal doit arrêter le montant du loyer et des charges,
Considérant la délibération n° 2022-15 du 10 février 2022 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire, lui conférant, notamment la délégation de décision de conclusion et de révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
Considérant que rien ne s'oppose à la date d'échéance du contrat en cours de procéder à l'attribution des logements appartenant à la commune de Cormeilles en Parisis,

Vu l'avis favorable de la commission des finances-informatique du 30 novembre 2022,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

FIXE le montant mensuel de la redevance d'occupation de l'ensemble du parc privé de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2023, selon le tableau détaillé ci-dessous :

	Redevance à compter du 1er janvier 2023
6 Bd d'Alsace, rdc gauche	594,50 €
6 Bd d'Alsace, 2ème étage droite	676,50 €
6 Bd d'Alsace, rdc droite	676,50 €
6 Bd d'Alsace, 1er étage gauche	594,50 €
6 Bd d'Alsace, 2ème étage gauche	594,50 €
6 Bd d'Alsace, 1er étage droite	676,50 €
26 rue des Champs Guillaume	676,50 €
26 rue des Champs Guillaume	1 025,00 €
22 rue Jules Ferry	389,50 €
22 rue Jules Ferry	563,75 €
16 rue Molière	738,00 €
22 rue Molière	1 219,75 €
1 avenue M.Berteaux	461,25 €
1 avenue M.Berteaux	512,50 €
1 avenue M.Berteaux	512,50 €
1 avenue M.Berteaux	717,50 €
1 avenue M.Berteaux	820,00 €
1 avenue M.Berteaux	820,00 €
30 Ter rue de Sartrouville	420,25 €
48 rue du val d'or	768,75 €
15 rue Vignon	522,50 €
43 rue de Paris	563,75 €
15 Bd Joffre, pav 4 pièces 108 m2	1 107,00 €
11 av Foch, appt 1er étage gauche, 1 pièces, 25 m2	256,25 €
11 av Foch, appt 1er étage droite, 2 pièces, 35 m2	358,75 €
4 bd Clemenceau, appt 2 pièces, 55 m2	563,75 €
5 bd Clemenceau, maison 5 pièces, 165 m2	1 234,20 €
5 rue de Sartrouville, appt 3 pièces, 65 m2	666,25 €
3 rue Gallieni, maison 4 pièces 95 m2	973,75 €
21, avenue Foch	292,13 €

DIT que :

- Les charges du logement sont à la charge de l'occupant, y compris les impôts locaux et taxes.
- l'occupant doit souscrire un contrat d'assurance contre les risques locatifs.
- la redevance est payable au service facturation de la commune,
- la recette correspondante sera inscrite à l'article 752 du budget communal.

PAR 30 Voix pour, 02 Voix contre, 00 Voix abstention.

Fait et délibéré ce jour en séance.



POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire par délégation,
Le Directeur Général des Services

Richard GAUVRIT

Affiché en mairie le 15/12/2020 et publié au recueil des actes administratifs de la commune.